

Chers parents,

La scolarité de vos enfants est une priorité que nous partageons.  
La Commune de Molenbeek-Saint-Jean développe des projets scolaires de qualité et adaptés aux besoins de chacun.

Dans cet esprit, nous souhaitons vous donner toutes les informations utiles pour choisir au mieux votre école et faire toutes les formalités d'inscription au sein de nos écoles communales fondamentales.

### **1. Obtenir encore une place pour l'année scolaire en cours (2023-2024)**

L'année scolaire est, bien entendu, déjà bien entamée. Néanmoins, des places peuvent encore être disponibles çà et là, dans certaines années d'études et dans certaines écoles seulement.

Pour cela, nous vous invitons à prendre contact directement avec l'ensemble des écoles communales.

En outre, si votre enfant est en âge d'obligation scolaire (dès la 3<sup>e</sup> année maternelle) et si vous ne parvenez pas à trouver une place pour ce dernier, nous vous invitons également à contacter la FWB (Fédération Wallonie-Bruxelles) au numéro gratuit suivant : 0800/20.000.

### **2. Obtenir une place pour l'année scolaire suivante (2024-2025)**

Actuellement (et ce depuis le 8 janvier 2024), **la phase 2** des inscriptions est en cours (jusqu'au vendredi 16 février 2024) avril 2021 : les personnes habitant le quartier et pour qui l'école est la plus proche, pourront demander par priorité l'inscription de leur enfant pour l'année scolaire suivante.

Cette demande d'inscription se fait via le logiciel en ligne, à l'adresse suivante : [www.molenbeek-ecoles.be](http://www.molenbeek-ecoles.be).

Sur base de l'adresse de domicile, le logiciel détermine automatiquement l'école la plus proche et dans laquelle enfant a une priorité.

Si l'école la plus proche ne convient pas aux parents de l'enfant, il faut alors attendre la phase 3.

La **phase 3** débutera le lundi 19 février 2024 : dans la mesure des places encore disponibles, toute personne pourra introduire une demande d'inscription pour son enfant dans n'importe quelle école communale francophone sans aucune restriction géographique.

Cette demande d'inscription se fait toujours via le logiciel en ligne, à l'adresse suivante : [www.molenbeek-ecoles.be](http://www.molenbeek-ecoles.be).

Les parents choisissent, par ordre de préférence, 3 écoles.

**Attention** : Les parents ayant introduit une demande d'inscription dès la phase 2 mais n'ayant malheureusement pas obtenu de place ne doivent pas réintroduire une demande en phase 3 :

- Soit ils restent sur la liste d'attente de l'école la plus proche ;
- Soit ils glissent vers la liste d'attente de la première des 3 écoles préférentielles choisies, et ainsi de suite.

En cas de difficultés pratiques, n'hésitez pas à prendre contact avec notre service communal qui vous donnera toutes les informations nécessaires ou répondre à vos questions : [instructionpublique@molenbeek.irisnet.be](mailto:instructionpublique@molenbeek.irisnet.be) (02/412.36.16) ou [glipszyc@molenbeek.irisnet.be](mailto:glipszyc@molenbeek.irisnet.be) .

Vous pouvez également prendre contact avec le secrétariat de l'école que vous souhaitez.

En souhaitant à vos enfants la plus enrichissante et épanouissante scolarité au sein de nos écoles, nous vous prions de croire, Chers parents, en l'assurance de notre parfaite considération.